



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 514-954-8220/8221 Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 06/11

NIVEAUX ACTUELS DE RADIATION AU JAPON ET AVIS CONCERNANT LES VOYAGES

MONTREAL, le 1^{er} avril 2011 — Les matières radioactives provenant de la centrale endommagée de Fukushima Daiichi se propagent graduellement hors du Japon, dans l'atmosphère mondiale, mais à des concentrations extrêmement faibles qui ne présentent pas de risque pour la santé ni pour la sécurité des transports, selon les agences des Nations Unies qui suivent de près la situation.

Les autorités japonaises confirment que tous les aéroports du pays sauf celui de Sendai, qui a été touché par le tsunami du 11 mars, continuent de fonctionner normalement pour les vols internationaux et intérieurs. Une surveillance continue aux environs de ces aéroports confirme que les niveaux de radiation sont bien inférieurs aux limites de sécurité pour la santé.

Pour suivre l'évolution de la situation, il est conseillé aux voyageurs se rendant au Japon par voie aérienne de consulter le site web créé expressément par la direction de l'aviation civile japonaise : http://www.mlit.go.jp/koku/flyjapan_en/.

Les autorités japonaises confirment également que tous les ports maritimes épargnés par le tremblement de terre et le tsunami fonctionnent normalement et qu'aucun risque pour la santé n'a été détecté à proximité de ces ports, d'après les niveaux de radiation mesurés par les autorités locales.

On trouvera de plus amples renseignements sur tous les aspects des mesures prises par le Ministère japonais du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme, ainsi que sur les doses de radiation dans la baie de Tokyo, sur les sites web suivants :
http://www.mlit.go.jp/page/kanbo01_hy_001411.html
http://www.mlit.go.jp/kowan/kowan_fr1_000041.html.

Le contrôle du niveau de contamination des passagers en provenance du Japon n'est pas jugé nécessaire pour l'instant aux aéroports et aux ports maritimes du monde entier.

Les agences des Nations Unies qui participent au processus de surveillance sont l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation mondiale du tourisme.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site web de l'Organisation mondiale de la santé : <http://www.who.int/fr/>.

Salle des nouvelles : <http://www2.icao.int/fr/SalledePresse/default.aspx>

— FIN —

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.